



Projet d'établissement

Lieu d'accueil

« Au clair de la lune »



SOMMAIRE

Introduction

Projet Social

Présentation et organisation

Projet Educatif et Pédagogique

Conclusion

INTRODUCTION

L'impact des nouvelles connaissances en psychologie et les apports de la psychanalyse ont renouvelé le regard porté sur la petite enfance, et ont permis une meilleure compréhension du développement du jeune enfant. A présent, nous parlons plus volontiers de structures d'accueil que de mode de garde, s'accompagnant d'une prise de conscience collective des professionnels de la petite enfance qui mettent en avant un véritable désir de reconnaître les besoins du jeune enfant.

La spécificité des lieux d'accueil réside dans le fait que l'enfant, pour pouvoir être admis au sein de la structure, doit se séparer de ses parents. C'est ainsi que le terme d'accueil est lié à celui de la séparation. Se séparer de ses parents, se séparer de son enfant, accepter de vivre l'un sans l'autre n'est pas chose facile. Il est donc indispensable de se préparer à cette séparation et à son corollaire, la rencontre avec un nouveau lieu.

L'organisation de moments d'accueil et leur déroulement visant à prendre en compte les parents et leurs enfants dans leurs diversités, font partie de la démarche globale de la structure qui s'établit autour du projet d'établissement. Ce projet, élaboré en équipe, se propose d'organiser et de faire vivre un environnement riche et stimulant aux enfants accueillis, afin qu'ils puissent développer leurs potentialités en cohérence avec les conceptions et les attentes éducatives de leurs parents, et celles offertes par les professionnelles de la structure.

PROJET SOCIAL

Renseignements administratifs :

Structure : Multi Accueil « Au clair de la lune »

Adresse : 593 rue André Lecomte, 76810 Gruchet St Siméon

09 63 42 38 40

Date d'ouverture : Décembre 1985

Gestionnaire : Communauté de Communes Terroir de Caux

Nature juridique : Collectivité territoriale

Représenté par Monsieur Bureaux Olivier

En sa qualité de Président

11, route de Dieppe

76730 Bacqueville en Caux

Tél : 02 35 85 46 69

Email : contact@terroirdecaux.net

Données démographiques de la Communauté de communes Terroir de Caux :

La communauté de communes Terroir de Caux est née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de collectivités suivantes :

Les Communautés de communes Sâne et Vienne, Varenne et Scie et trois Rivières et les communes de Bracquetuit, Cressy et Cropus.

Cette nouvelle collectivité représente 81 communes pour plus de 38000 habitants.

Notre structure se situe dans des locaux de la Communauté de Communes Terroir de Caux à Gruchet Saint Siméon, petit village de 717 habitants.

Le bâtiment offre actuellement une superficie de 150 mètres carrés qui permet d'accueillir 18 enfants. Ce bâtiment est conçu et/ou aménager pour répondre au plus près aux besoins de l'enfant, en respectant les normes de sécurité et d'hygiène.

Gruchet Saint Siméon jouxte Luneray, bourg de 3446 habitants. Luneray est le bassin de vie de nombreuses communes avoisinantes.

Actuellement la zone industrielle se développe, créant toujours davantage d'emplois. L'évolution de l'habitat se reflète sur notre structure avec une progression constante de la fréquentation des enfants.

Les parents fréquentant la crèche sont des personnes en activité qui cherchent un mode de garde, des mères au foyer ayant besoin de se libérer temporairement, ainsi que des personnes désireuses de préparer leurs enfants à l'entrée à l'école. Certains d'entre eux, dont les enfants sont en garde chez une Assistante maternelle, désirent bénéficier de la structure pour sociabiliser leurs enfants et leur offrir quelques heures par semaine de vie en collectivité.

PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Le multi accueil « Au clair de la lune » est un mode de garde qui permet aux familles de concilier la vie socioprofessionnelle et la vie familiale tout en garantissant à l'enfant une vie quotidienne harmonieuse, sécurisante et épanouissante.

La vie de la structure correspond à une expérience de vie en collectivité au sein de laquelle chaque enfant découvre une vie quotidienne différente. Il est essentiel qu'il y trouve sa place au sein du groupe.

Le multi accueil doit permettre à chaque enfant de développer sa personnalité en tant qu'individu unique, tout en apprenant le respect de l'autre afin de trouver son équilibre.

1) Les jours et les heures d'ouverture

Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00. Il est fermé les weekends et jours fériés. Il est également fermé pour congés annuels deux semaines en fin d'année, au pont de l'ascension et quatre semaines en août.

Le multi accueil dispose d'une capacité de 18 places polyvalentes pour les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans. La structure peut accueillir les enfants de façon régulière ou occasionnelle.

Les places étant polyvalentes, les enfants peuvent passer d'un mode de garde à un autre facilement et toujours en fonction des places disponibles.

2) Les conditions d'accueil

a- l'accueil régulier :

L'accueil régulier est contractualisé. En fonction des besoins des parents, une semaine type sera définie. Toute l'équipe pédagogique fait en sorte de respecter le rythme propre à chaque enfant. L'amplitude horaire est importante et permet de répondre aux besoins de la majorité des parents.

L'âge des enfants permettant l'accueil régulier dans la structure est de 10 semaines à 6 ans.

Les formalités d'accueil sont les vaccinations à jour, un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité, une autorisation de soins et d'hospitalisation en cas d'urgence.

Les enfants de toute provenance géographique sont accueillis. Le rythme de l'accueil est propre à chacun tout en suivant les règles d'arrivée et de départ de la crèche.

b- l'accueil occasionnel :

L'accueil occasionnel permet aux parents de se libérer ponctuellement pour des courses ou des rendez-vous divers. Il permet également à leur enfant de se socialiser en douceur et à son rythme. Son entrée à l'école maternelle en sera d'autant plus facilitée.

L'âge des enfants permettant l'entrée en accueil occasionnel est de 10 semaines à 6 ans.

Les formalités d'accueil sont le carnet de santé avec les vaccins à jour, un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité, une autorisation de soins et d'hospitalisation en cas d'urgence.

Les enfants de toute provenance géographique sont accueillis, le rythme de l'accueil est propre à chacun, avec réservation, pour celle-ci il est prévu d'établir un planning à la semaine.

Les enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant du RSA peuvent aisément accéder à une place d'accueil.

c- les conditions de modulation des possibilités d'accueil :

L'avantage du multi accueil est que l'enfant pourra facilement passer d'une formule à l'autre (occasionnel à régulier) selon les besoins des parents.

Ainsi un enfant venant en accueil régulier, par exemple deux journées la semaine, pourra également fréquenter la structure de façon occasionnelle. De même un enfant venant occasionnellement pourra bénéficier d'un accueil régulier, selon les places disponibles, si les parents nous le demande.

Un planning sera mis en place qui permettra à l'équipe de gérer la venue des enfants et de proposer aux parents un créneau horaire libre.

d- possibilité d'accueil d'enfants handicapés :

Les locaux sont prévus pour pouvoir accueillir des enfants présentant un handicap. Le personnel actuel en a déjà encadré au sein de la garderie et possède ainsi l'expérience nécessaire.

e-possibilité d'accueil d'urgence :

Une place est réservée à l'accueil d'urgence

3) Les tarifs :

Les parents :

Il est appliqué le tarif horaire suivant le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour le calcul de la Prestation de Services Uniques (P.S.U) en accueil régulier et occasionnel des enfants jusqu'à 6 ans.

La participation des familles est calculée en s'appuyant sur leurs ressources mensuelles (revenus imposables de l'année N-2, avant les abattements de 10% et 20% et sans les prestations familiales) et est dégressive en fonction de leur composition.

CAF et MSA :

Un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) est signé avec la CAF.

Une convention a également été signée avec la MSA.

4) Le personnel :

a) La directrice : Caroline Huby, Infirmière D.E

Elle possède l'expérience requise pour diriger la structure.

Sous l'autorité du président de la communauté de commune, la directrice à délégation de « AU CLAIR DE LA LUNE » pour :

- Assurer la gestion de « AU CLAIR DE LA LUNE », qu'il s'agisse notamment de l'organisation et de l'animation générale, de l'encadrement et de la répartition des tâches du personnel, des interventions et du concours d'équipes pluridisciplinaires extérieures,
- Prononcer les admissions sur certificat médical notifiant « l'aptitude de l'enfant à la vie en collectivité »,
- Assurer toute information sur le fonctionnement de la structure,
- Présenter « AU CLAIR DE LA LUNE », son projet éducatif et social aux familles avant l'admission de l'enfant,
- Organiser les échanges d'information avec les familles au quotidien à titre individuel pour chaque enfant, mais aussi collectivement à l'occasion des rencontres associant familles et équipes de « AU CLAIR DE LA LUNE ».

Sa qualification d'IDE lui permettra de veiller au bon respect des normes d'hygiène et de sécurité. Elle pourra assurer le lien avec le médecin référent de la structure.

Elle est tenue de signaler au directeur de la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) tout accident grave survenu dans les locaux de « AU CLAIR DE LA LUNE » ou à la communauté de communes de son fonctionnement.

Elle doit tenir des dossiers personnels pour chaque enfant et un registre de présences journalières qu'elle doit présenter lors des visites de contrôle.

Elle veille à l'application du projet de la structure et de sa mise en œuvre. Elle consacre 50 % de son temps de travail aux tâches administratives.

En cas d'absence de la directrice de la structure, la continuité de la fonction de direction est assurée par **Judith Lemonnier, éducatrice de jeunes enfants.**

Elle assure les mêmes fonctions que la directrice quand celle-ci est absente, l'une des deux devant être toujours présente. Elle permet la continuité du poste de direction durant les 55 heures d'ouverture hebdomadaire.

b) Composition de l'équipe :

La composition de l'équipe est la suivante :

- Une Professionnelle de la Petite Enfance avec Expérience,
- 1 infirmière
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 1 auxiliaire de puériculture
- 2 agents titulaire du CAP Petite Enfance,
- 1 Agent d'entretien en collectivité.

Elles accueillent les enfants et leurs familles, créent et mettent en place des conditions nécessaires au bien-être des enfants, élaborent et mettent en œuvre des projets d'activités d'éveil, participent à la vie de la structure et aux tâches courantes de l'établissement.

Un planning hebdomadaire du personnel est établi et tient compte de l'amplitude horaire et du temps d'ouverture. Il est affiché dans la structure à disposition du personnel.

Chaque encadrant est soumis à une visite médicale annuelle.

Le rôle du médecin référent attaché à la structure

Le médecin attaché à la structure est :

Dr Lambert-Hellec

Elle assure la surveillance médicale générale comme médecin référent. Elle veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou autre situation dangereuse pour la santé.

Les enfants doivent être soumis aux vaccinations obligatoires. Une contre-indication doit être attestée par certificat médical.

Dans le cas d'un enfant porteur d'un handicap, les professionnels médicaux et paramédicaux sont autorisés à venir dans la crèche.

En cas de prescription médicale, les médicaments doivent être fournis, accompagnés de l'ordonnance qui doit être datée et nominative. Si possible, demander à votre médecin une prescription en deux prises par jour (matin et soir). La prise du matin doit être administrée avant l'arrivée à la crèche.

Les parents auront signé préalablement une autorisation pour l'administration des médicaments (autorisation figurant dans le dossier lors de l'inscription de l'enfant).

Présence de stagiaires

La structure s'autorise à demander l'état vaccinal du stagiaire ainsi que son aptitude physique. Un règlement est prévu pour les stagiaires. Un tutorat est proposé en lien avec l'école ou le centre de formation. Une personne de l'équipe reste au contact du stagiaire durant sa période de stage.

5) Les locaux

a) Le hall d'accueil :

Il permet :

- aux parents de déshabiller leur enfant, de déposer leurs affaires, et de mettre leurs chaussons ;
- d'offrir un temps de transmission : transmissions que les parents feront aux professionnels lorsqu'ils déposeront leur enfant, mais aussi, du professionnel aux parents sur la journée passée ;
- d'y accrocher: plannings d'activités, menus, et autres informations utiles.

C'est aussi un lieu d'échange et de partage. Les parents profitent de ces moments pour se confier ou poser différentes questions concernant leur enfant.

b) La salle d'éveil :

Cette pièce ouverte a été aménagée de manière à proposer aux enfants diverses activités adaptées à leur âge. Elle comprend :

- un pole central comprenant cuisine, dinette poupée ;
- un espace voitures/bricolage/animaux/personnages ;
- un parc clos pour les bébés ;
- Un coin lecture ;
- un coin activités, servant également de coin repas pour les moyens.

c) La cuisine :

Elle est équipée de matériel professionnel en inox, d'une chambre froide et d'un four de remise en température pour réchauffer les repas qui nous sont livrés tous les matins.

d) Salle de change :

Elle est équipée de deux tables à langer, d'une réserve de couches, de casiers : pour les enfants en cours d'apprentissage de la propreté d'une part, puis d'autres pour les bébés ; d'une baignoire, de deux petits toilettes et de trois pots ; un lave main à hauteur d'homme et un autre adapté à l'âge des enfants.

e) Les dortoirs :

La structure est munie de trois dortoirs dont le mode de couchage de chacun est adapté à l'âge et à l'autonomie des enfants.

f) La salle d'activité :

Elle permet de proposer des activités en petit groupe (musique table à contenance...). Y est également installé une piscine à balles.

g) L'extérieur :

Lorsque le temps le permet, les enfants ont accès à un jardin et à une aire de jeux avec un sol souple munis de deux toboggans, d'une structure et deux balancelles.

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Chaque enfant est différent et il nous semble primordial qu'il puisse évoluer sans heurt en tant qu'être en devenir, dans un cadre rassurant, en répondant à ses besoins sans brutaliser son rythme de vie : repas, sommeil, apprentissage, mais aussi autonomie, émotions et envies. Pour cela, différents moyens sont mis à notre disposition et à celui de l'enfant au sein de notre structure.

1) La vie quotidienne dans la structure

a) L'inscription

L'accueil des parents est prépondérant, ainsi le premier contact ne doit pas être négligé. Il est la première approche qui permet de créer un lien, afin que les parents se sentent en sécurité et en confiance. Le fait d'être accueilli avec égard instaure un climat de bien être où ils se sentent reconnus. Cette énergie est transmise à leur enfant qu'ils pourront confier en toute quiétude.

L'inscription n'est pas simplement consacrée au recueil de données administratives, mais elle est l'occasion de connaître les habitudes de vie de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins. Toute information de la part des parents a son importance pour pouvoir agir à bon escient envers celui-ci. Par conséquent, il est nécessaire que le professionnel soit capable d'écoute et d'attention.

Dans le même temps, est décrit aux parents une journée à la crèche afin qu'ils connaissent le rythme de la structure. Pour mieux visualiser celle-ci une visite leur est proposée pour qu'ils fassent partie intégrante du lieu d'accueil de leur enfant.

A ce moment, l'équipe est présentée aux familles en nommant chaque agent par son prénom pour une identification de chacun. Dans la mesure où l'enfant entend le prénom de chaque professionnel, la cohérence veut que les parents le nomment également pour éviter toute confusion ou incompréhension dans l'esprit de l'enfant.

L'inscription inclut la nécessité d'expliquer aux parents qu'une période d'adaptation est importante pour une intégration en douceur.

b) L'adaptation :

Dès l'inscription, la direction met en place une adaptation progressive, permettant aux parents et à l'enfant une gestion de la séparation et des

retrouvailles tout en douceur. Celle-ci se définit selon un rythme évalué, et réévalué si besoin, avec les parents.

De manière générale, elle dure une à deux semaines en fonction du nombre d'heures prévu au contrat, et se compose :

- d'une première heure « parent(s)/ enfant » pendant laquelle ils se familiarisent avec les lieux et échangent avec l'équipe ;

- d'une heure seul, afin d'apprécier les réactions de l'enfant dans ce nouveau lieu et entouré de nouveaux visages, sans papa ni maman à proximité ;

- deux puis trois heures seul ;

- une demi-journée avec repas ;

- une petite journée avec sieste ;

- puis, si l'enfant est à l'aise, le contrat pourra débuter.

Dans le cas contraire et en accord avec les parents, il sera toujours possible de moduler cette adaptation.

c) L'accueil :

L'accueil commence dès la première visite des parents dans nos locaux. En plus de la partie administrative, nous évoquons trois points qui nous semblent essentiels à un bon épanouissement : sécurité, bien-être et confiance. Dès lors, ils se sentent rassurés et prêt à commencer cette aventure avec nous.

Tout au long de l'inscription, adaptation comprise, puis lors de la fréquentation de l'enfant dans notre structure, nous proposons chaque matin et chaque soir, des accueils individualisés pendant lesquels nous prenons le temps d'échanger des informations concernant l'enfant ou la vie de la crèche. Elles définissent leurs comportements mais aussi les activités qui pourront leur être proposées. Ces moments partagés avec les parents se font « charnières » entre l'enfant et le personnel, permettant le bon déroulement de leurs journées, ainsi qu'un retour à la maison avec un bilan complet que l'un des membres de l'équipe aura fait.

d) Repas et goûter :

- en répondant aux besoins individuels de l'enfant

Les traditions religieuses et culturelles ainsi que les habitudes alimentaires personnelles sont respectées par chacun des membres de l'équipe.

Un enfant ne sera jamais forcé à manger. Toutefois, afin de diversifier ses goûts, il sera sollicité par l'adulte afin qu'il puisse décider par lui-même de ses préférences alimentaires.

- par des horaires souples et modulables

Pour les biberons, les horaires ne sont pas fixés et sont régis uniquement par les rythmes des bébés.

Le repas du midi est servi à partir de 11h30.

Le goûter lui est servi à partir de 15h30.

Lorsque l'enfant peut s'asseoir à table, il apprend petit à petit à manger seul et à utiliser sa petite cuillère.

Moyens et grands sont installés à table accompagnés d'un ou plusieurs adultes.

A aucun moment, les enfants ne sont réveillés pour manger. Un enfant qui dort, terminera son cycle de sommeil et mangera à son lever.

Le moment du repas doit être un moment de détente, non contraignant.

e) Le sommeil

Respecter le sommeil individuel de chacun :

- grâce à des locaux appropriés

Les bébés ont leur dortoir. Chaque bébé dort à des heures différentes et de façon plus au moins longue dans la journée, selon ses besoins.

Afin de sécuriser l'enfant, un lit lui sera attribué et il pourra être personnalisé par des objets qui lui appartiennent.

Les moyens ont également leur dortoir. Chaque enfant peut ainsi bénéficier du calme de ce lieu dans la matinée ou dans l'après-midi

Les grands, après le repas, vont faire une sieste dans leur dortoir. Même si à cet âge le rythme de sommeil est régulier, l'enfant peut encore dormir à d'autres moments de la journée, s'il en ressent le besoin.

- par un temps d'endormissement qui ne doit pas être négligé

Ce temps d'endormissement permet à l'enfant de se préparer au sommeil réparateur qui lui permettra de récupérer l'énergie dépensée.

Afin de créer un repère rassurant, l'enfant retrouve son lit toujours à la même place.

Les rituels individuels liés à ce moment sont respectés : l'enfant emporte dans son lit son nounours, son mouchoir, sa tétine, tous ses objets témoins de ses attachements, à la fois familiers et rassurants. L'enfant peut également être bercé, câliné s'il en éprouve le désir.

f) Les soins

Les changes sont des moments privilégiés, de complicité avec l'adulte. Plusieurs aspects sont importants pour l'équipe :

- Parler à l'enfant, afin de le prévenir des gestes de l'adulte
- Respecter son corps, en effectuant nos gestes de la manière la plus douce possible et si vraiment il ne veut pas, c'est par la discussion qu'on l'amène à accepter le soin ; on ne le lui imposera pas de force.
- Favoriser son autonomie et la découverte de son corps
- Respecter sa pudeur

L'apprentissage de la propreté se réalise toujours avec la collaboration des parents et en continuité de ce que l'enfant vit à la maison. En tant que professionnel, nous serons là pour répondre aux questions des parents et les conseiller dans cette étape du développement de leur enfant.

Les couches et produits nécessaires aux changes sont fournis par la structure.

Systematiquement l'équipe lave les mains et le visage des enfants avant et après chaque repas (soit au robinet directement, soit par le biais de gant humide à usage individuel). Mais également après une activité salissante (telle que la peinture ou craie ou jardinage...).

Si l'enfant se salit au cours de la journée, il sera systématiquement changé grâce au linge personnel réclamé aux parents.

Le lieu d'accueil fournira éventuellement des changes de secours.

g) Le Jeu et les activités

Participer à l'éveil du jeune enfant :

Afin d'accompagner l'enfant dans sa constante évolution, nous disposons de moyens et de matériels adaptés aux différents stades de ses progrès.

Respecter l'enfant et sa personnalité, ses rythmes et ses rites, ses facilités et ses difficultés dans l'apprentissage de la vie, c'est également reconnaître et accepter ses périodes de « latence » où l'enfant ne va plus progresser dans ses acquisitions mais consolider ces dernières, ainsi que ses périodes de régression où l'enfant va revenir à des stades antérieurs de son développement.

L'aménagement de l'espace, le choix des jouets, jeux et activités sont pensés et organisés pour permettre à l'enfant de choisir selon ses propres envies.

L'enfant sera ainsi encouragé et stimulé dans ses découvertes motrices et intellectuelles, sans jamais rechercher la « sur stimulation » incitée par l'adulte.

- par le biais de jeux adaptés et d'un espace réfléchi

Les plus petits évoluent au sein même de la salle principale, et ainsi sont en contact avec les enfants plus grands. De cette façon, ils sont encouragés dans leurs progrès, ils s'intéressent à tout ce qui les entoure et prennent beaucoup de plaisir à échanger avec les plus grands.

Les jouets des plus grands (ballons, voitures, jeux de construction...) aiguissent leur curiosité et les poussent à aller plus loin dans leurs découvertes.

Toutefois dans cette salle un espace leur est réservé, un parc bébé, où ils pourront trouver des jeux plus spécifiques (hochets, tableaux d'éveil, boîtes à musique...) répondant plus justement aux centres d'intérêts liés à leur âge et à leur besoin de manipulation.

L'intérêt de ces petits jeux consiste à développer la motricité fine du tout petit, notamment la préhension ainsi que la liberté de mouvement des mains, mais également à stimuler la vue par des couleurs contrastées et l'ouïe grâce à des effets sonores divers.

Bébé grandit, les pôles d'intérêts diffèrent. Face à ses nouvelles envies et ses nouveaux besoins, nous allons accompagner l'enfant dans sa découverte du monde, en suscitant sans cesse sa curiosité par des jeux et des activités diversifiées, des jeux de manipulation.

- par des échanges avec l'extérieur

A deux reprises dans le mois, deux intervenantes de la bibliothèque de Luneray viennent à la crèche avec leurs livres pour faire la lecture aux enfants.

2) Place des parents au sein de la structure

Laisser son enfant tout au long de la journée n'est pas chose facile.

Penser des temps d'échanges entre les accueillants et les parents permet d'établir une confiance mutuelle et de bonnes relations qui s'ensuivent entre adultes.

Il ne peut y avoir de qualité d'accueil sans bonnes relations, établies avec les parents des enfants accueillis.

- par des rencontres régulières

Le rôle du professionnel est de protéger la relation de l'enfant avec ses parents, de veiller à ne pas la fragiliser, encore moins de l'attaquer.

Le rôle du professionnel est d'aider l'enfant à faire le lien entre ce qui se passe chez lui et sur l'accueil, afin de préserver son sentiment de continuité.

D'où l'importance de s'accorder des temps où les professionnels et les parents peuvent échanger sereinement à propos de leur enfant, où chacun des acteurs qui s'occupent quotidiennement des enfants peuvent se rencontrer.

Il est primordial d'établir un lien entre les professionnels et les parents afin de préserver la sécurité affective des enfants.

Une séparation avec un parent serein, certain de la qualité d'accueil proposé dans ce lieu qu'il connaît bien avec des professionnels à qui il accorde une totale confiance, sera beaucoup moins douloureuse pour l'enfant.

Ainsi, nous proposons, une fois dans l'année, aux parents de venir participer à une réunion d'information, d'échange sur le fonctionnement et les divers projets de la structure.

Cela permet aux parents de s'impliquer dans la vie de la crèche.

Les parents sont également conviés à participer à plusieurs moments festifs (fête de Noël, Pâques, kermesse, réunion de rentrée...) qui seront organisés afin que les professionnels, les parents accompagnés de leur enfant, puissent participer ensemble à ces instants conviviaux.

Ainsi chacun des acteurs partagent et échangent dans un cadre informel.

Les parents peuvent alors prendre leur temps pour se rencontrer, partager leur ressenti sur leur vécu.

Ces moments, certes festifs, sont source de véritable partage de grande qualité, autant pour les parents que pour les professionnels.

Les parents sont alors témoins des relations que leur enfant établit avec ses pairs.

Conclusion

Ce projet est avant tout rédigé pour guider les professionnelles que nous sommes, ponctuer notre quotidien dans la prise en charge des enfants, mais aussi respecter les besoins de chaque petit en le plaçant au centre de nos préoccupations quotidiennes.

Ainsi ce projet d'établissement a été élaboré autour de plusieurs idées qui sont liées à notre volonté de respecter l'enfant dans son individualité, grâce à la mise en œuvre de moyens qui participent à son épanouissement global.

Ainsi nous tentons de reconnaître chaque enfant en ce qu'il a d'essentiel et de particulier en tant que personne, en portant une attention constante aux innombrables détails, gestes et expressions qui font que chaque enfant est unique. Chaque enfant, au rythme de ses émotions et de ses expériences, apprendra à vivre autrement, au milieu d'autres enfants et d'autres adultes. C'est une aventure pour tous, importante et riche, qui se prépare, se parle, se construit au fil du temps. Des rencontres toutes originales qui méritent que l'on y réfléchisse.

Nous souhaitons que le lieu d'accueil constitue un véritable lieu de vie, un lieu d'échange où chacun peut évoluer et progresser.